



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le seize octobre, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de **LE TORQUESNE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Sylvain MARIE**.

Étaient présents : Sylvain MARIE, Jacques AUBER, Jeanne GONCALVES, Philippe BECQUEMONT, Gérard BOURG, Cyril REMEUR, Mauricette HENRI.

Pouvoirs : Pierrette LAVAL donne pouvoir à Sylvain MARIE

Absents excusés : Xavier DUCY, Thérèse GUILLARD

Secrétaire : Mauricette HENRI

---

Monsieur Le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux Conseillers Municipaux présents, constate qu'ils totalisent 08 voix sur 10 (dont 1 pouvoir), le Conseil Municipal peut délibérer.

### **DÉLIBÉRATION 2018 – 35** : Adhésion de la Communauté de commune Vallées de l'Orne et de l'Odon

Monsieur le Maire expose que, par délibération en date du 28 juin 2018, la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer ses compétences « Energies renouvelables » et « Eclairage Public ».

Lors de son assemblée du 20 septembre 2018, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon au SDEC ÉNERGIE

### **DÉLIBÉRATION 2018 – 36** : Retrait de la commune déléguée de Pont-Farcy

Monsieur le Maire expose que la commune nouvelle de Tessy-Bocage dans la Manche, créée au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et constituée des communes de Tessy-sur-Vire et de Pont-Farcy, a demandé, par délibération en date du 5 avril 2018, le retrait du SDEC ÉNERGIE de la commune déléguée de Pont-Farcy ; celle-ci ayant été rattachée au département de la Manche à l'occasion de cette fusion.

Lors de son assemblée du 20 septembre 2018, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé ce retrait, au 31 décembre 2018.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le retrait de la commune déléguée de Pont-Farcy du SDEC ÉNERGIE.

### **DÉLIBÉRATION 2018 – 37** : Modification statutaire de la Communauté de Communes

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L. 5211-20,  
Vu l'arrêté préfectoral de création de la Communauté de Communes en date du 11 décembre 2002,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CC-DEL-2018-94 en date du 27 septembre 2018 par laquelle il a approuvé la modification des statuts,

Considérant la nécessité de modifier les statuts pour prendre en compte le changement de dénomination de la Communauté de Communes,

Considérant l'évolution du périmètre nécessitant une nouvelle dénomination du territoire,

Considérant que la loi MAPTAM codifiée à l'article L. 5214-16 IV du code général des collectivités territoriales a modifié la procédure d'adoption et de modification de la définition de l'intérêt communautaire,

Considérant que le changement de statuts nécessite des délibérations concordantes des organes délibérants de l'EPCI et des communes membres selon les conditions de majorités requises pour la création de cet EPCI,

Considérant que les conseils municipaux disposent de 3 mois à compter de la notification de la délibération proposant la modification de statuts pour se prononcer. Qu'à défaut, la décision est favorable.

Le Conseil municipal décide d'approuver la révision des statuts en :

- modifiant l'article premier comme suit : "Il est créé entre les communes [...] une communauté de communes régie par le code général des collectivités territoriales et par les statuts susvisés, qui prend la dénomination de "Terre d'Auge" ".

- modifiant l'article 6 relatif aux compétences comme présenté en annexe 1 "statut de la Communauté de Communes"

#### **DÉLIBÉRATION 2018 – 38** : Approbation du rapport de la CLECT

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu les statuts de la Communauté de communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 6 janvier 2017,

Vu la délibération n°CC-DEL-2015-145 du Conseil communautaire en date du 3 décembre 2015 créant la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),

Vu le rapport de la CLECT déterminant les charges transférées des communes d'Auvillars, Bonnebosq, Drubec, Formentin, Le Fournet, Léaupartie, Manerbe, Repentigny, La Roque-Baignard et Valsemé au 1er janvier 2018,

Vu la délibération n° CC-DEL-2018-100 du Conseil Communautaire en date du 27 septembre 2018 actant le rapport de la CLECT,

Considérant que la CLECT est chargée d'évaluer les charges transférées par un rapport remis dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert évaluant le coût net des charges transférées,

Considérant que ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de l'organe délibérant de la Communauté de Communes et de la majorité qualifiée des conseils municipaux dans les conditions prévues au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le rapport de la CLECT en date du 18 septembre 2018 et annexé à la présente délibération.

#### **Questions diverses**

##### **\* Défense incendie**

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI, le SDIS travaille sur les emplacements réservés, de la commune, à prévoir pour la défense incendie. Le service a transmis une carte communale où figure actuellement les différents poteaux, bouches et point d'inspiration.

Après lecture de ce graphique, le conseil prend connaissance des « quartiers » restant à défendre :

- chemin des toutains
- D264 où il est possible d'installer un poteau incendie qui desservira également la commune de St Hymer et ainsi réduire les coûts d'installation.

Des rendez-vous avec le SDIS vont concrétiser ces propositions d'ici la fin d'année et permettre au conseil de valider ces investissements sur 2019 lors de l'élaboration du budget.

\* Amélioration du réseau de téléphonie mobile

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'un représentant des services orange est venu en mairie pour présenter un projet d'amélioration de la couverture du réseau en téléphonie mobile sur la commune.

Pour ce faire, le chargé de cette mission a suggéré l'installation d'un pylône derrière le calvaire situé route du calvaire. Se serait, d'après lui, le meilleur emplacement pour couvrir le territoire Torquesnois. Après débat, les conseillers souhaitent visualiser un projet de cette installation technique à l'endroit proposé (une simulation avec intégration dans le site).

Un accord sera pris lors du prochain conseil ou dès lors que le technicien aura transmis cet élément.

\* Entretien des routes, chemins, biens communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

Suite au départ en retraite de notre agent technique, Monsieur Le Maire donne lecture du cahier des clauses particulières qui va être adressé à 5 entreprises locales. Ce cahier comporte l'essentiel des besoins de la commune pour l'entretien des routes, chemins et biens communaux.

Après vérification, modification et correction des éléments par l'ensemble des conseillers, un planning est établi comme suit :

- envoi du dossier pour demande de devis aux entreprises choisies par le conseil avant le 29 octobre avec proposition de visite de la commune le 12 novembre.
- réception des propositions au plus tard le 26 novembre avant 12h00.
- analyse des offres et choix du prestataire le mardi 11 décembre, lors du Conseil Municipal.

\* Divers

Dimanche 11 novembre : commémoration du 100<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice de 1918 → 11h00 au monument aux morts.

Mercredi 7 novembre à 10h00 : élaboration du journal communal

Mercredi 5 décembre : installation des sapins de Noël dans la commune par notre agent technique. Au préalable, pour les personnes qui sont disponibles, organisation de l'emballage des décorations de Noël en mairie le mardi 4 décembre après-midi.

Entre le 6 et le 8 décembre : installation des décorations de Noël et de la crèche.

L'ordre du jour est achevé, la séance est terminée à 21h00. Prochain Conseil le 13 novembre à 19h00.

Sylvain MARIE	Jacques AUBER	Xavier DUCY absent	Thérèse GUILLARD absente	Jeanne GONCALVES
Philippe BECQUEMONT	Gérard BOURG	Cyril REMEUR	Pierrette LAVAL PP S. MARIE	Mauricette HENRI